

ACCOMPAGNEMENT À LA VAE :

OBTENEZ UN CQPM GRÂCE À LA VAE

UN VÉRITABLE OUTIL POUR BOOSTER VOTRE CARRIÈRE

Grâce à la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, franchissez de nouvelles étapes dans votre parcours professionnel **en faisant valoir votre expertise et vos compétences auprès des employeurs.**



LA RECONNAISSANCE DE VOTRE EXPÉRIENCE

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Parcours et débouchés :

L'obtention du CQPM pourra permettre

- de prétendre à une formation industrielle de niveau supérieur du même domaine,
- de sécuriser son parcours professionnel avec la possibilité de se positionner dans les différents secteurs de l'industrie



UNE PORTE OUVERTE DANS TOUTE LA MÉTALLURGIE

Le CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) certifie vos compétences professionnelles pour la qualification que vous souhaitez obtenir, il vous assure une reconnaissance professionnelle et sociale au plan national par les entreprises de la branche métallurgie.



UN FINANCEMENT GRÂCE À VOTRE CPF

Grâce à votre Compte Professionnel de Formation (CPF), vous avez la possibilité de financer votre démarche de VAE.

moncompteformation.gouv.fr

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ POUR UN CQPM EN VAE ?

Contactez-nous à l'adresse accourt@maisondesentreprises.com ou au 03 80 77 85 21. Nous pouvons vous accompagner.